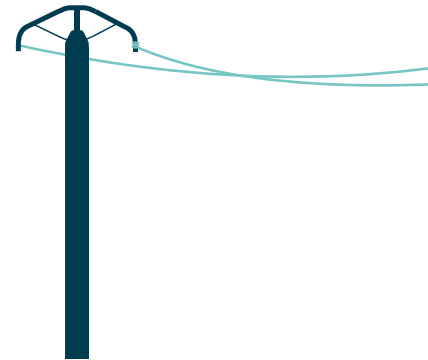


DÉCODAGE

LE DÉPLOIEMENT AÉRIEN : POURQUOI ET COMMENT ?



Comme tous les réseaux de fibre optique déployés en France, le réseau public ADN réutilise massivement les infrastructures téléphoniques et électriques existantes (fourreaux souterrains et/ou poteaux aériens).

Objectifs : limiter les coûts, les impacts sur le paysage et optimiser les calendriers.

En Ardèche et dans la Drôme, la fibre est déployée en aérien sur environ 65% du linéaire.

Parfois, de nouveaux poteaux dédiés à la fibre doivent être installés. On vous explique pourquoi...

LE REMPLACEMENT OU LE DOUBLEMENT DES POTEAUX

VÉRIFICATION DES POTEAUX EXISTANTS

Pendant la phase des études de déploiement, chaque support électrique ou téléphonique existant est étudié, pour s'assurer qu'il pourra supporter la charge supplémentaire du câble de fibre optique.

COMMENT ?

- ◆ Réalisation de relevés sur l'état général du poteau, son inclinaison, le type et le nombre de câbles déjà installés, ses coordonnées GPS... ;
- ◆ Réalisation d'un calcul de charge à l'aide des éléments relevés sur le terrain via un logiciel imposé et selon les règles définies par les gestionnaires de ces réseaux : **ORANGE** et **ENEDIS** prenant notamment en compte : la force exercée sur le poteau, la distance de portée, des hypothèses climatiques...

L'étude permet ainsi de définir s'il faut ou non remplacer le poteau et ce sans qu'aucune dérogation ne soit possible quant aux résultats.

Le taux de poteaux ne permettant pas de supporter la fibre en l'état (poteaux dits « insuffisants ») dépasse régulièrement les 30%.

POTEAUX INSUFFISANTS : 2 POSSIBILITÉS

POUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

ADN procède systématiquement au doublement des poteaux insuffisants. Un nouveau poteau est implanté à proximité immédiate du poteau existant, du fait :

- ◆ d'une part, d'un coût unitaire de remplacement très important exigé par ENEDIS (3500 € minimum par poteau soit un surcoût évalué à 50 millions d'euros à l'échelle des deux départements),
- ◆ d'autre part, de la non-maîtrise des délais, puisque l'intervention est réalisée par ENEDIS, entre 4 à 6 mois après la demande

POUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Les poteaux insuffisants sont remplacés dans la majorité des cas. Orange fournit alors le nouveau poteau aux entreprises travaux d'ADN, qui l'installent.

*Cas particulier : **ORANGE** peut interdire le remplacement d'un poteau. Dans ce cas, **ADN** peut être contraint d'implanter un nouveau poteau à proximité du poteau existant.*

LA QUESTION DE L'ÉLAGAGE

Par défaut d'entretien, la végétation empêche parfois le déploiement de la fibre en aérien. À l'issue des études de déploiement, les équipes travaux identifient les secteurs à élaguer.

La loi stipule qu'il revient au propriétaire des terrains où se situe la végétation, de réaliser à ses frais, les travaux d'élagage nécessaires afin de conserver les plantations à la bonne distance des câbles.

Cependant, en cas de défaillance du propriétaire et pour ne pas retarder le déploiement du réseau, **ADN peut réaliser l'élagage à ses frais, sous réserve d'un accord des propriétaires et de coûts maîtrisés.**

Ne pas réaliser l'élagage c'est prendre le risque d'un déploiement différé pour certains foyers de la commune.

LA RELATION AVEC LES COMMUNES

COMMENT EST INFORMÉE LA COLLECTIVITÉ ?

Sur le **domaine public**, chaque nouvelle implantation de poteau est présentée à la collectivité à l'occasion des réunions de suivi de chantiers. Une visite est organisée sur le terrain pour en évaluer conjointement tous les impacts.

Sur le **domaine privé**, ADN doit obtenir l'autorisation du propriétaire pour pouvoir implanter le nouveau poteau au travers la signature d'une convention.

VOTRE RÔLE

En cas de refus ou d'absence de réponse, les élus communaux sont sollicités pour aider les équipes des entreprises travaux à obtenir la signature de la convention. En derniers recours, un dossier de servitude de passage sera remis à la commune afin qu'elle puisse prendre un arrêté au nom du préfet permettant d'autoriser ADN à effectuer les travaux (*en appui de l'article 225 de la loi Elan de 2018*).

LES RISQUES

EN CAS DE REFUS D'IMPLANTATION



SUSPENSION DU DÉPLOIEMENT DANS L'ATTENTE DES AUTORISATIONS



IMPOSSIBILITÉ DE DÉPLOYER LA FIBRE SUR UNE PARTIE DE LA COMMUNE



SURCOÛT POUR LE PROJET POUR LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION ALTERNATIVE, QUI PEUT NE PAS ABOUTIR

VOS QUESTIONS

Pourquoi le réseau fibre n'est-il pas intégralement enfoui ?



L'enfouissement pose le problème du coût et du délai. Rappelons que le projet ADN est financé par des fonds publics, dont 20% portés par les Communautés de communes ou d'agglomération. L'utilisation des infrastructures existantes est également une règle d'ingénierie imposée par l'État et l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et conditionne le financement du projet par l'Etat.

Plutôt que de planter un nouveau poteau, pourquoi ne pas créer des sections en génie civil ?



Il n'est pas possible d'alterner de l'aérien et du souterrain en créant des nouveaux tronçons de génie-civil à chaque fois qu'un poteau n'est pas utilisable en l'état. Notons par ailleurs que la création de génie-civil ne signifie pas que les poteaux téléphoniques ou électriques existants seront supprimés par leur gestionnaire.

Pourquoi plusieurs types de poteaux sont installés ?



Orange, gestionnaire de l'infrastructure téléphonique, décide et fournit le type de poteau à implanter. ADN ne peut donc pas changer le type de poteau. ADN est bien conscient du potentiel désagrément lié à l'impact visuel de ces nouveaux supports. Une gêne qu'il convient toutefois de relativiser au regard de l'arrivée d'un nouveau service public majeur sur le territoire !

Que faire pour supprimer les poteaux ?



Des projets d'enfouissement des réseaux existants sont régulièrement portés par les syndicats d'énergies. ADN participe alors naturellement, via son exploitant ADTIM FTTH, à l'enfouissement de ses câbles de fibre optique.



UNE QUESTION, UNE DIFFICULTÉ ?

ADN propose différents canaux pour répondre aux questions des habitants.
N'hésitez pas à les relayer !

Le site www.ardechedromenumerique.fr

intégrant des vidéos, une FAQ (Foire Aux Questions)
et un outil d'éligibilité pour accéder aux calendriers de déploiement

Une hotline gratuite : 04 82 48 00 18

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h / prix d'un appel local

Pensez aussi à suivre et relayer nos réseaux sociaux !



UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS



Ardèche
LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE



AVEC LA PARTICIPATION
DE L'EXPLOITANT DU RÉSEAU

ADTiM^{FTTH}
DÉLÉGITAIRE DU
RÉSEAU PUBLIC